

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE

COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE
MEMBRES
EN EXERCICE : 35

L'an deux mille vingt trois, le onze avril à 18H30.

NOMBRE DE
MEMBRES
PRÉSENTS : 29

Le Conseil municipal de la commune de GARDANNE s'est réuni Hôtel de Ville - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER Maire,

Étaient présents :

NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMÉS : 35

Mesdames et Messieurs

DATE DE LA
CONVOCATION :
05/04/2023

Hervé GRANIER Maire, Antonio MUJICA Adjoint, Sandrine ZUNINO Adjointe, Alain GIUSTI Adjoint, Arnaud MAZILLE Adjoint, Fouzia BOUKERCHE Adjointe, Pascal NALIN Adjoint, Jean-François GARCIA Adjoint, Noura ARAB Adjointe, Danielle CHABAUD Conseillère, Gérard GIORDANO Conseiller, Kuider DIF Conseiller, Michel MARASTONI Conseiller, Corinne D'ONORIO DI MEO Conseillère, Claude DUPIN Conseiller, Valérie FERRARINI Conseillère, Kamel BELARBI Conseiller, Sophie CUCCHI-GILAS Conseillère, Vincent BOUTEILLE Conseiller, Claire CAMPODONICO Conseillère, Claude JORDA Conseiller, Samia GAMECHE Conseillère, Pamela PONSART Conseillère, Jean-Marc LA PIANA Conseiller, Marie-Christine RICHARD Conseillère, Patricia SPREA Conseillère, Laurent DESHAIES Conseiller, Bruno PRIOURET Conseiller, Kafia BENSADI Conseillère

DELIBÉRATION
DEL_2023_049

Procurations étaient données à :

Michel MARASTONI Conseiller par Valérie SANNA Adjointe
Antonio MUJICA Adjoint par Magali SCHELLES Adjointe
Gérard GIORDANO Conseiller par Sylvia POLLET Conseillère
Claude JORDA Conseiller par Johanne GUIDINI-SOUCHE Conseillère
Paméla PONSART Conseillère par Jimmy BESSAIH Conseiller
Jean-Marc LA PIANA Conseiller par Guy PORCEDO Conseiller

Secrétaire de Séance : BOUTEILLE Vincent Conseiller

OBJET : BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2023



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-1, L.2312-2, L.2311-5 et R 2311-11,

Vu le Décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu le débat d'orientations budgétaires adopté par délibération n° 2023-31 en date du 21 mars 2023,

Vu la délibération d'affectation définitive des résultats de l'exercice 2022 du Budget Principal,

Vu la consultation de la Commission Finances en date du 7 avril 2023, en l'absence de Madame Ferrarini, Monsieur Dupin, Monsieur Porcedo et Monsieur Priouret.

Considérant qu'aux termes des dispositions des articles L.1612-2 et L.1612-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le budget primitif doit être voté avant le 15 avril par l'assemblée délibérante et transmis au représentant de l'État dans le Département dans les 15 jours qui suivent la date limite pour son approbation.

Considérant que le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **52 223 319,16 €** et le Budget d'investissement à **27 211 906,26 €** en dépenses et en recettes.

Considérant que les membres du Conseil municipal sont appelés à voter le Budget Primitif du Budget Principal pour l'exercice 2023, par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Considérant que le Budget Primitif du Budget Principal de la Commune s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	52 223 319,16	39 225 382,17
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 12 997 936,99
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	52 223 319,16	52 223 319,16
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	24 705 820,25	19 359 951,22
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 506 086,01	3 653 827,21
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 4 198 127,83
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	27 211 906,26	27 211 906,26
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	79 435 225,42	79 435 225,42

Où l'exposé des motifs rapporté par Madame Sandrine ZUNINO
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

Article 1 :

De voter chacune des sections du Budget Primitif du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2023, le vote étant effectué par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Article 2 :

D'approuver le montant de la subvention versée au CCAS à hauteur de 847 000 euros.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération et tout acte nécessaire à son exécution.

ADOPTÉE à la majorité des suffrages exprimés

Par 23 voix pour

Hervé GRANIER, Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Alain GIUSTI, Arnaud MAZILLE, Fouzia BOUKERCHE, Pascal NALIN, Valérie SANNA, Jean-François GARCIA, Noura ARAB, Magali SCHELLES, Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Kuider DIF, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Valérie FERRARINI, Kamel BELARBI, Sophie CUCCHI-GILAS, Vincent BOUTEILLE, Sylvia POLLET, Claire CAMPODONICO

Par 12 voix contre

Claude JORDA, Samia GAMECHE, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Paméla PONSART, Jimmy BESSAIH, Jean-Marc LA PIANA, Marie-Christine RICHARD, Guy PORCEDO, Patricia SPREA, Laurent DESHAIES, Bruno PRIOURET, Kafya BENSADI

Fait à Gardanne, le 18 avril 2023

Le Maire



Hervé GRANIER

Transmis en sous-préfecture
et affiché le : **19 AVR. 2023**